Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville - BP2 - 73401 UGINE cedex
Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de séance et liste des délibérations

Séance du 25 avril 2023 de 18h00 à 19h30
Mairie de Beaufort-sur-Doron, salle du conseil municipal

CONSEILLERS SYNDICAUX :
Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : **11**
Présents : 12 dont 10 titulaires, 2 suppléants, 1 délégué représenté

Quorum carte GEMAPI : 10
Présents : 11 dont 9 titulaires, 2 suppléants, 1 délégué représenté

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS			
Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	François RIEU	ARLYSERE
Françoise VIGUET-CARRIN	ARLYSERE	Christian FRISON-ROCHE	ARLYSERE
Bérénice LACOMBE	ARLYSERE	Raymond COMBAZ	ARLYSERE
Colette GONTHARET	ARLYSERE	Philippe ROISINE	CC Vallées de Thônes
Frédéric REY	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy
DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS			
Daniel DUPRE	ARLYSERE	Yann JACCAZ	CC Pays du Mont Blanc
DELEGUES REPRESENTES			
Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	ayant donné pouvoir à Umberto DIMASTROMATTEO	
DELEGUES EXCUSES			
Raphaël THEVENON	ARLYSERE	Jean-Pierre CHATELLARD	CC Pays du Mont Blanc
Ghislaine JOLY	ARLYSERE	Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc
Franck ROUBEAU	ARLYSERE	Sébastien SCHERMA	CC Sources du Lac d'Annecy
Christian EXCOFFON	ARLYSERE	Sébastien VIOLI	ARLYSERE
Mike ROUSSEAU	ARLYSERE	Christelle MOLLIER	ARLYSERE
Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	Pierrette MORAND	CC Pays du Mont Blanc

Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc	Michel LUCIANI	CC Sources du Lac d'Annecy
DELEGUES ABSENTS			
Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes		

Table des matières

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2023 3

COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT 3

COMMUNICATIONS / POINT SUR LA TRESORERIE 3

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE 3

FINANCES 3

N°23-19 : ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 PAR MME LE RECEVEUR 3
N°23-20 : ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SMBVA 4
N°23-21 : ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N°2 AU BUDGET DU SMBVA 4

ADMINISTRATION GENERALE 5

N°23-22 : ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT D'ACTIVITE 2022 5

RESSOURCES HUMAINES 6

N°23-23 : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL 6

OPERATIONS 7

N°23-24 : GEMAPI –TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONFLUENCE DU NANT BRUYANT ET DU DORON DE BEAUFORT 7
N°23-25 : GEMAPI – ETUDE DES AMENAGEMENTS DU CANAL LALLIER 8
N°23-26 : GEMAPI – TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU NANT PUGIN 9
N°23-27 : GEMAPI – TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHARGE BORDANT LE NANT DES ESSERTETS A PRAZ-SUR-ARLY 10
N°23-28 : GEMAPI – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT ET OUVRAGES HYDRAULIQUES 10
N°23-29 : GEMAPI –TRAVAUX DE SECURISATION DE LA PLAGE DE DEPOT DU BERSEND ET DE LA CONFLUENCE AU DORON 11
N°23-30 : ANIMATION – PLAN DE GESTION DE L'ARLY DOMANIALE 12
N°23-31 : ANIMATION – PLAN DE GESTION DE L'ARLY DOMANIALE : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE 13
N°23-32 : ANIMATION – INVENTAIRE DES SITES POUR L'INSTALLATION DES REPERES DE CRUES, JAUGES SEDIMENTAIRES ET VALORISATION DES REPERES EXISTANTS 14
N°23-33 : ANIMATION – ACQUISITION DONNEES PHOTOS ET TOPOGRAPHIQUES 15
N°23-34 : ANIMATION – ACTIONS D'INFORMATION ET SENSIBILISATION 16
N°23-35 : ADMINISTRATION GENERALE – DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE SYNDICAL 17

QUESTIONS DIVERSES 17

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS 17

CONSULTATIONS DES ENTREPRISES EN COURS 17
SITUATION ACTUELLE – GLISSEMENT DE TERRAIN ET TORRENT DU BERSEND 18
TRAVAUX DE CURAGE DE L'ARGENTINE SUITE AU GLISSEMENT DU CRET BRON 18
DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION : QUESTIONNAIRE CULTURE DU RISQUE 18

RAPPEL DES PROCHAINES REUNIONS 19

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Sans objet.

COMMUNICATIONS / Point sur la trésorerie

Le montant de la trésorerie s'élève à 484 335 €.
Un point régulier sera présenté sur les prochaines séances.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Bérénice Lacombe est désignée secrétaire de séance.

FINANCES

N°23-19 : Administration générale - approbation des comptes de gestion 2022 par Mme le Receveur

Rapporteur : Bérénice LACOMBE

En application des articles L.5711-1 et L.2121-31 du CGCT, le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Mme le Receveur pour l'année 2022.

Les comptes de gestion, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Mme le Receveur sont en tout point concordant avec le compte administratif, retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget principal.

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver le compte de gestion dressé par Mme le Receveur pour l'année 2022.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-20 : Administration générale - approbation du compte administratif 2022 du SMBVA

Rapporteur : Bérénice LACOMBE

Le résultat du compte administratif 2022 du SMBVA se résume ainsi :

Libellés	Réalisations			Restes à réaliser		Total (réalisations et Restes à réaliser)
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	
Recettes	522 891,15	440 596,64	963 487,79	0,00	0,00	963 487,79
Dépenses	392 749,45	604 938,04	997 687,49	0,00	0,00	997 687,49
Résultat de l'exercice 2022	130 141,70	-164 341,40	-34 199,70	0,00	0,00	-34 199,70
Résultat reporté 2021	183 922,61	464 734,35	648 656,96	0,00	0,00	648 656,96
Résultat de clôture (euros)	**314 064,31**	**300 392,95**	**614 457,26**	**0,00**	**0,00**	**614 457,26**

Il est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante :

- affectation du résultat de fonctionnement de 314 064.31 € en fonctionnement
- affectation du résultat d'investissement de 300 392.95 € en investissement

Umberto Dimastromatteo, Président, quitte la séance pour le vote.

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver le compte administratif 2022 du SMBVA tel qu'il est défini ci-dessus,***
- ***d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,***
- ***d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice soit 314 064.31 € en section de fonctionnement***
- ***d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice soit 300 392.95 € en section d'investissement***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-21 : Administration générale - Décision modificative de budget n°2 au budget du SMBVA

Rapporteur : Bérénice LACOMBE

Cette décision modificative de crédits porte sur l'affectation des résultats du compte administratif 2022 avec un ajustement des crédits de fonctionnement et d'investissement.

Chapitre	Libellés	Pour Mémoire BP 2023	*DM*	Total Crédits 2023 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 2	Total crédits 2023 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	452 630,00	*0,00*	452 630,00	314 064,31	766 694,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	234 620,00	*0,00*	234 620,00		234 620,00
65	Autres charges de gestion courante	11 740,00	*0,00*	11 740,00		11 740,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00		0,00
042	*Opération d'ordre de transfert entre sections*	*69 000,00*	*0,00*	*69 000,00*	8 020,00	*77 020,00*
	Total dépenses de fonctionnement	**767 990,00**	*0,00*	***767 990,00***	**322 084,31**	***1 090 074,31***
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuation de charges	25 300,00	*0,00*	25 300,00		25 300,00
74	Dotations et Participations	726 560,00	*0,00*	726 560,00		726 560,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	*0,00*	50,00		50,00
042	*Opération d'ordre de transfert entre sections*	*16 080,00*	*0,00*	16 080,00	*8 020,00*	24 100,00
OO2	*Excédent de fonctionnement reporté*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	314 064,31	*314 064,31*
	Total recettes de fonctionnement	**767 990,00**	*0,00*	***767 990,00***	**322 084,31**	***1 090 074,31***
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	491 358,00	*0,00*	491 358,00		491 358,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*54 000,00*	54 000,00		54 000,00
21	Immobilisations corporelles	464 800,00	0,00	464 800,00	150 000,00	614 800,00
23	Immobilisations en cours	380 743,00	-54 000,00	326 743,00	150 392,95	477 135,95
040	*Opération d'ordre de transfert entre sections*	*16 080,00*	*0,00*	*16 080,00*	*8 020,00*	24 100,00
041	*Opérations patrimoniales*	*62 000,00*	*0,00*	*62 000,00*	*50 000,00*	112 000,00
001	*Déficit d'investissement reporté*	*0,00*	*0,00*	*0,00*		0,00
	Total dépenses d'investissement	**1 414 981,00**	*0,00*	***1 414 981,00***	**358 412,95**	***1 773 393,95***
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves	104 136,00	*0,00*	104 136,00		104 136,00
13	Subventions d'investissement	1 179 845,00	*0,00*	1 179 845,00		1 179 845,00
040	*Opération d'ordre de transfert entre sections*	*69 000,00*	*0,00*	*69 000,00*	*8 020,00*	77 020,00
041	*Opérations patrimoniales*	*62 000,00*	*0,00*	*62 000,00*	*50 000,00*	112 000,00
001	*Solde exécution section d'investissement reporté*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*300 392,95*	300 392,95
	Total recettes d'investissement	**1 414 981,00**	*0,00*	***1 414 981,00***	**358 412,95**	***1 773 393,95***

Il est proposé d'approuver la décision modificative de crédits ci – dessus au budget du S.M.B.V.A.

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide d'approuver la décision modificative de crédits n°2 au budget du SMBVA.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

ADMINISTRATION GENERALE

N°23-22 : Administration générale - Rapport d'activité 2022

Rapporteur : Raymond COMBAZ

L'article. L. 5211-39 du CGCT prévoit que le Président de l'EPCI adresse, chaque année, au Maire ou au Président de chaque collectivité membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI avec le compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport est ensuite présenté par le Président à son assemblée délibérante lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus. Le bilan d'activité doit ensuite être transmis aux EPCI membres.
Le bilan d'activité 2022 est joint en annexe.

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Les membres du comité syndical de prennent acte du rapport d'activité 2022.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

RESSOURCES HUMAINES

N°23-23 : Avenant à la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO

Le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1er janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2023, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement le syndicat à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

***Vu** le code général de la fonction publique,*

***Vu** la convention conclue le 6 novembre 2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022,*

***Vu** le projet d'avenant, annexé à la délibération, prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,*

>>>>>>>>>>><<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'avenant susvisé et annexé à la présente délibération.***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant prolongeant la convention signée, relative aux interventions du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL des agents, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la prochaine convention.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

OPERATIONS

N°23-24 : GEMAPI –Travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant et du Doron de Beaufort

Rapporteur : Raymond COMBAZ

Afin de lancer la mise en œuvre des travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant et du Doron des communes de Villard-sur-Doron et Queige.

Les objectifs du projet sont rappelés :
- Favoriser la régulation et l'épandage des matériaux lors des épisodes de laves torrentielles ;
- Favoriser une reprise progressive des matériaux au niveau de la confluence, lors des crues du Doron ;
- Réduire la vulnérabilité de la RD-925 pour les évènements fréquents ;

Le programme de travaux validé suite à l'étude avant-projet, vise à évacuer les matériaux et restaurer durablement le site, de la façon suivante :
- Débroussaillage de la terrasse au niveau de la confluence et aménagement de la piste d'accès en rive gauche du Doron depuis le pont de Bonnecine ;
- Décaissement de 11 000 m³ de matériaux en rive gauche du Nant Bruyant et du Doron d'une superficie de 5 000 m² ;
- Evacuation et revalorisation des matériaux ;
- Remise en état de la berge et de la zone de divagation,

La mise en œuvre des travaux est prévue à compter de l'automne 2023.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant et du Doron		304 000 €
Maitrise d'œuvre		22 831 €
	Total	**326 831 €**
RECETTES		
Département de la Savoie	40 %	130 732 €
Région AURA	27.5 %	90 000 €
EDF	10 %	32 683 €
Etat – Fonds Vert	2.5 %	8 171 €
SMBVA - autofinancement	20 %	65 245 €
	Total	**326 831 €**

Umberto Dimastromatteo remercie Raymond Combaz pour son implication dans le dossier qui a permis de faire aboutir les négociations foncière amiables.

>>>>>>>>>>><<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :
- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès du Département de la Savoie, de la Région AURA, de EDF, de l'Etat au titre du Fonds vert, ou tout autre partenaire financier, aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-25 : GEMAPI – Etude des aménagements du canal Lallier

Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO

***Considérant** le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.5, portant sur l'étude avant-projet des aménagements du canal Lallier, le contexte de l'opération est rappelé.

Suite à la crue de janvier 2018, qui a largement impacté la plaine du canal Lallier, le plan de gestion et d'aménagement du canal Lallier a été réalisé en 2020 par le SMBVA.
Ce plan de gestion établi sur 5 ans a permis de définir les principes de gestion et d'aménagement du canal, de ses affluents et des ouvrages hydrauliques.

Il convient d'approfondir les études concernant ces aménagements afin de juger de l'opportunité de les mettre en œuvre dans le cadre du PAPI.

Cette étude de faisabilité vise à :

- Réduire les risques d'inondations dans les zones à enjeux, en adaptant les ouvrages de régulation du canal Lallier,
- Gérer et suivre les apports de matériaux en provenance des affluents,
- Sécuriser et adapter les ouvrages de régulations des débits (déchargeoirs, vannes, …) afin de réduire les manœuvres du personnel,
- Restaurer et maintenir l'intérêt écologique du canal et de ses affluents,
- Favoriser le maintien d'un écoulement minimal dans le canal et réduire le risque d'assec accidentel

L'étude se déroulera sur le linéaire du canal et affluents, pour les communes d'Ugine, Marthod, Thénésol et d'Albertville.

L'étude lancée dans le cadre de cette action intégrera les analyses suivantes, elle sera menée en parallèle à la fiche action 1.0 (atlas des zones inondables et espaces de bon fonctionnement) :

- Analyse technique afin d'optimiser les préconisations établies dans le plan de gestion (stade faisabilité) en fonction des enjeux,
- Analyse comparative de l'intérêt socio-économique des aménagements proposés,
- Analyse de l'impact environnemental des aménagements proposés,
- Identification des contraintes techniques, financières, réglementaires et foncières des aménagements proposés,
- Choix des aménagements à mettre en œuvre en fonction des critères précédents,
- Etude des aménagements au stade avant-projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		**Montant HT**
Etude des aménagements du canal Lallier *Etude externalisée à un bureau d'étude* *Section d'investissement*		30 000 €
	Total	**30 000 €**
RECETTES		
Etat – FPRNM	25 %	7 500 €
Etat – Fonds Vert	10 %	3 000 €
SMBVA - autofinancement	65 %	19 500 €
	Total	**30 000 €**

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly), du Fonds vert ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-26 : GEMAPI – Travaux de confortement du Nant Pugin

Rapporteur : François RIEU

Suite à de nombreuses crues torrentielles depuis 2018, le lit du Nant Pugin a connu de nombreuses modifications dans la traversée d'Ugine. Plusieurs ouvrages de protection se retrouvent désormais déstructurés et menacent de s'effondrer dans le lit mineur. Des travaux sont nécessaires afin de restaurer le profil d'équilibre du cours d'eau et de stopper le phénomène d'incision en cours.

Le tronçon situé entre le pont de l'impasse de la Creusette et le pont de l'avenue Pringolliet présente de nombreux désordres (seuils arrachés, incision dans le substrat argileux, sous cavage des fondations des murs latéraux). Ces désordres s'étendent sur un linéaire de 100 m. Cette dégradation est accentuée par l'absence de sabot au niveau des ouvrages latéraux.

A l'issue du plan de gestion du Nant Pugin réalisé dans le cadre de la phase d'études préalable au PAPI Arly (6.17), le bureau d'études proposera un scénario de mesures conservatoires de stabilisation du lit et des ouvrages à mener en urgence.

L'objectif de cette opération est de reprendre le tronçon affouillé afin de stopper la dégradation de l'ensemble des ouvrages. Les enjeux en présence concernent l'ensemble du tronçon urbanisé et notamment 2 bâtiments et 1 parking en rive gauche, un réseau d'assainissement en rive gauche.

La chute de l'une des deux berges dans le lit engendrerait un débordement sur toute la partie aval du cône de déjection fortement urbanisée.

Cette opération relève de l'intérêt général vis-à-vis de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		**Montant HT**
Travaux de confortement du lit du Nant Pugin		50 000 €
	Total	**50 000 €**
RECETTES		
Etat – Fonds Vert	50 %	25 000€
Département de la Savoie	30 %	15 000 €
SMBVA - autofinancement	20 %	10 000 €
	Total	**50 000 €**

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds vert, du Département de la Savoie ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***

- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-27 : GEMAPI – Travaux de réhabilitation de la décharge bordant le Nant des Essertets à Praz-sur-Arly

Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO

***Considérant** le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.2, portant sur les études pré opérationnelles relatives au ralentissement des écoulements de l'Arly amont, le contexte de l'opération est rappelé.

L'étude diagnostic et restauration de l'ancienne décharge en rive droite du Nant des Essertets a préconisé la réhabilitation du site par enlèvement des déchets présents sur le talus.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		**Montant HT**
Travaux de réhabilitation de la décharge des Essertets *Section d'investissement*		25 000 €
	Total	**25 000 €**
RECETTES		
Etat – FPRNM	50 %	12 500 €
Département de la Haute-Savoie - CTENS	30 %	7 500 €
SMBVA - autofinancement	20 %	5 000 €
	Total	**25 000 €**

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly), du Département de la Haute-Savoie au titre du CTENS, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-28 : GEMAPI – Travaux d'entretien des systèmes d'endiguement et ouvrages hydrauliques

Rapporteur : Raymond COMBAZ

Le système d'endiguement du Nant Trouble situé sur la commune d'Ugine est en cours de régularisation.

Dans le cadre de l'entretien du système d'endiguement, l'étude de danger préconise l'entretien de la végétation sur certains tronçons.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Travaux d'entretien de la végétation sur les systèmes d'endiguement *Section de fonctionnement*		10 000 €
	Total	**10 000 €**
RECETTES		
Etat – Fonds Vert	80 %	8 000 €
SMBVA - autofinancement	20 %	2 000 €
	Total	**10 000 €**

>>>>>>>><<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds vert ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-29 : GEMAPI –Travaux de sécurisation de la plage de dépôt du Bersend et de la confluence au Doron

Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO

Le torrent du Bersend draine les matériaux issus du glissement de terrain des Iles de la Joux, réactivé en 2017. Ce ruisseau quasi inexistant avant 2017, s'est progressivement transformé en torrent encaissé, entaillant, érodant le versant et drainant des vagues de matériaux successives sur le cône de déjection aval.

La zone de dépôt initialement constituée par le bac de décantation de la RD925 a été remplacé en 2021 par un dallot, rendant la RD925 transparente vis-à-vis du charriage sédimentaire.
Les matériaux issus du versant et charriés par le ruisseau transitent à présent, sur le cône de déjection où a été aménagé un espace de régulation provisoire en amont de la confluence au Doron.

Le SMBVA, au titre de la compétence GEMAPI, assure la gestion de l'espace de régulation actuel. Il porte également la maitrise d'ouvrage du projet de plage de dépôts (étude avant-projet RTM, commune de Beaufort, 2017).
Dans l'attente de la mise en œuvre de travaux de correction actives sur la partie amont du versant, la réalisation d'une plage de dépôt est nécessaire sur la partie aval. La création de l'ouvrage consiste à curer un volume de prêt de 20 000 m³ et à évacuer ces matériaux du site.

Cette opération permettra de limiter les apports dans le Doron et ainsi de diminuer le risque d'obstruction du torrent.

Le plan de financement a été défini dans le cadre de la convention multipartenaire établie entre l'Etat, le Département de la Savoie, la commune de Beaufort, EDF et le SMBVA.

Ainsi il est proposé de compléter le plan de financement en sollicitant l'Etat au titre du Fonds Vert, de la façon suivante :

DEPENSES		Montant HT
Travaux de gestion sédimentaire du torrent du Bersend Année 2023 et 2024 *Section d'investissement*		180 000 €
	Total	**180 000 €**
RECETTES		
Etat – Fonds Vert	13.3 %	18 000 €
Département de la Savoie	33.3 %	60 000 €
EDF	33.3 %	60 000 €
SMBVA - autofinancement	20 %	42 000 €
	Total	**180 000 €**

>>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds vert, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-30 : Animation – Plan de gestion de l'Arly domaniale

Rapporteur : François RIEU

Considérant *le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.7, portant sur le plan de gestion de l'Arly domaniale, le contexte de l'opération est rappelé.

L'Arly relève du domaine public de l'Etat sur le linéaire situé entre le pont des Mollières à Ugine et la confluence de l'Isère.

Ce secteur relève de la compétence de l'Etat en charge de l'entretien du domaine public fluvial.

Il est constaté une carence d'entretien entrainant un vieillissement de la ripisylve.

De plus, le tronçon situé à l'aval de la confluence avec le Doron de Beaufort présente des signes de mise en place d'une dynamique de lit amoindrie avec la fixation de terrasses alluviales et des signes d'incisions du lit. Ce phénomène peut s'expliquer par les apports limités du Doron avec les aménagements de Roselend, Saint-Guérin et de la Gittaz dont les bassins versant sont captés et les eaux turbinées sur le bassin versant de l'Isère.

Il est également nécessaire d'actualiser le plan de gestion sédimentaire de ce secteur afin de définir les modalités d'entretien.

Ainsi il est proposé la réalisation d'un plan de gestion de l'Arly domaniale afin de définir des modalités de gestion des boisements et atterrissements du cours d'eau, de la plaine alluviale entre Ugine et Albertville.

Cette étude sera menée en 2 phases :

- diagnostic de l'état du cours d'eau : ripisylve, invasives, sédimentaire et morphologique.
- Définition des modalités de gestion adaptées aux enjeux.

Des fiches actions précisant les travaux et opérations de suivis seront réalisées. Elles intégreront les objectifs, coûts et bénéfices attendus.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant TTC
Plan de gestion de l'Arly domaniale *Etude externalisée à un bureau d'étude* *Section d'investissement*		24 000 €
	Total	**24 000 €**
RECETTES		
Etat - BOP 113	100 %	24 000 €
SMBVA	Animation - Convention	
	Total	**24 000 €**

>>>>>>>><<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly) ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-31 : Animation – Plan de gestion de l'Arly domaniale : convention de délégation de maitrise d'ouvrage

Rapporteur : François RIEU

Considérant *le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.7, portant sur le plan de gestion de l'Arly domaniale, le contexte de l'opération est rappelé.

Il est proposé la réalisation d'un plan de gestion de l'Arly domaniale afin de définir des modalités de gestion des boisements et atterrissements du cours d'eau, de la plaine alluviale entre Ugine et Albertville.

L'Etat étant gestionnaire du domaine public fluvial sur ce linéaire, il est nécessaire qu'une délégation de maitrise d'ouvrage soit établie au bénéfice du SMBVA.

Cette délégation se fait dans le cadre d'une convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.
L'objet de cette convention est l'élaboration du plan de gestion de l'Arly domaniale.

L'étude du plan de gestion de l'Arly domaniale doit permettre d'établir à moyen terme (5-10 ans) une gestion adaptée en fonction des enjeux et des secteurs, et proposer une vision à long terme d'espace de liberté qui seront étudié dans un second temps.

L'étude permettra :

- D'établir d'un diagnostic de l'état du cours d'eau (Arly) : ripisylve, invasives, sédimentaires, morphologique, gestionnaires, …
- De définir les modalités de gestion adaptées aux enjeux à moyen terme (5-10 ans),
- De proposer une vision à long terme des espaces de liberté.

Le plan de gestion sera validé par le comité de pilotage et l'Etat.

La réalisation du plan de gestion de l'Arly domaniale sera financée à 100% par l'Etat conformément à la fiche action 6-7 du PEP PAPI de l'Arly, dans la limite de 24 000 € TTC.

>>>>>>>><<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver le projet de convention de délégation de maitrise d'ouvrage entre l'Etat et le SMBVA relative à l'élaboration du plan de gestion de l'Arly domaniale,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention et toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-32 : Animation – Inventaire des sites pour l'installation des repères de crues, jauges sédimentaires et valorisation des repères existants

Rapporteur : Raymond COMBAZ

***Considérant** le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1.3, portant sur l'inventaire et installation de repères de crues, le contexte de l'opération est rappelé

Les repères de crues sont très utiles pour entretenir la mémoire du risque et contribuer à améliorer la conscience du risque d'inondation.
Dans les zones exposées aux risques d'inondations, l'inventaire, la mise en place de ces repères pour les crues historiques ou exceptionnelles et leur entretien s'inscrit dans la loi « risques » de 2003 et relève de la compétence des communes ou du groupement de collectivités territoriales compétent.

Sur le bassin versant de l'Arly, seuls quelques repères existent. Ils ne sont pas inventoriés (Chapelles des Corrües à Ugine, marches sur la Chaise à Ugine, Stèle du Nant trouble à Ugine, anciennes échelles de suivi sur l'Arly, l'Arly dans la traversée des usines…).

Ainsi cette opération a pour objectif :

- d'inventorier les repères de crues existants,
- d'identifier de nouveaux sites favorables à une implantation,
- prévoir les modalités d'installations (matériel, cotes de références, …),
- De commander et d'installer de nouveaux repères
- constituer un référentiel et alimenter la base de données historique sur les inondations avec les données historiques existantes sur le bassin versant (https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/)
- valoriser les repères existants (site web, presse, panneau de communication …).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Inventaire et valorisation des repères de crues *Section d'investissement*		25 000 €
	Total	**25 000 €**
RECETTES		
Etat FPRNM	80 %	20 000 €
SMBVA	20 %	5 000 €
	Total	**25 000 €**

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly) ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-33 : Animation – Acquisition données photos et topographiques

Rapporteur : Bérénice LACOMBE

Considérant *le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1.7, portant sur l'acquisition par LIDAR de données topographiques des cours d'eau, le contexte de l'opération est rappelé

Afin de bénéficier d'une meilleure compréhension des phénomènes d'incision et d'exhaussement des cours d'eau et des transferts de matériaux à l'échelle des bassins, des levés topographiques par LIDAR ou par levés terrestres sont réalisés ponctuellement.

Ce suivi s'intègre dans le cadre des recommandations du plan de gestion sédimentaire, qui préconise le suivi à pas de temps réguliers des principaux cours d'eau morphogènes du bassin versant. Ce suivi a débuté en 2018 avec l'étude hydromorphologique initiale et a permis de regrouper toutes les données topographiques antérieurs (profils en long jusqu'à 1911).

Le suivi de la morphologie des cours d'eau présente une importance capitale pour anticiper certains phénomènes : risque d'inondations par exhaussement des cours d'eau, risque de déchaussement de certains ouvrages dans les secteurs en incision…

Cette action s'intègre dans le suivi des cours d'eau. Elle vise à acquérir de nouvelles données et/ou réactualisés les levés antérieurs.
Pour chaque secteur levé, un rapport d'analyse de l'évolution du lit des cours d'eau est établi et partagés avec les partenaires.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		**Montant HT**
Acquisition de données photo et topographiques *Section d'investissement*		20 000 €
	Total	**20 000 €**
RECETTES		
Etat - BOP 181- FPRNM	50 %	10 000 €
Fonds vert	10 %	2 000 €
Autofinancement SMBVA	40 %	8 000 €
	Total	**20 000 €**

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***

- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly), du Fonds vert, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-34 : Animation – Actions d'information et sensibilisation

Rapporteur : Bérénice LACOMBE

***Considérant** le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1.5, portant sur l'information et la sensibilisation en construisant une culture du risque du bassin versant Arly, le contexte de l'opération est rappelé

Depuis la constitution des DICRIM par les communes, très peu d'actions de communication sur les risques ont été réalisées sur le bassin versant.

La phase d'études préalable du PAPI est une opportunité pour engager la définition et la mise en place d'une stratégie de communication à destination du grand public (scolaires, actifs, séniors, élus).

Cette action vise à définir une stratégie de communication afin de construire une culture du risque du bassin versant.

L'objectif est de communiquer sur les risques présents sur le bassin versant. Il est nécessaire de mettre en place une stratégie de communication adaptée afin de cultiver la connaissance des risques potentiels :
- Connaissances des risques du territoire,
- Connaissance des bons gestes à adopter lors des évènements,
- Communication des messages simples à intégrer par les populations.

Site ressource : https://www.gouvernement.fr/risques

Le travail prévu dans le cadre de cette action concerne :
- La définition d'une stratégie de communication (objectifs, cibles, acteurs ressources et à associer, supports, diffusion, …). Ce travail sera réalisé en interne par l'agent en charge de la communication du syndicat, en concertation avec la Préfecture qui réalisera, sur la période, la transmission des informations aux maires (TIM) sur la base du DDRM, et en s'inspirant des supports disponibles (IRMa ...).
- La conception - réalisation des supports, externalisée.
- La première tranche de diffusion des supports et actions, selon le calendrier défini.
- L'action sera poursuivie de façon plus massive et ambitieuse lors de la mise en œuvre du PAPI.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		**Montant HT**
Définition stratégie de communication - culture du risque		FA – 0.1
Réalisation de supports *Externalisé auprès de prestataires*		20 000 €
	Total	**20 000 €**
RECETTES		
Etat - BOP 181- FPRNM	80 %	16 000 €
SMBVA - autofinancement	20 %	4 000€
	Total	**20 000 €**

>>>>>>>>><<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical, décide :

- ***d'approuver l'opération et son plan de financement,***
- ***de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (PAPI Arly), ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,***
- ***de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,***
- ***d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

N°23-35 : Administration générale – Date et lieu de la prochaine réunion du comité syndical

Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO

Il est proposé que le prochain Comité Syndical se déroule :

Mardi 20 juin 2023 de 18h à 19h30

Salle du conseil municipal à Marthod

>>>>>>>><<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical approuve le lieu de réunion du prochain comité syndical.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 28/04/2023

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé qui sont les riverains destinataires de courriers concernant l'entretien des cours d'eau ? Dans le cadre de la programmation annuelle de travaux, certains cours d'eau sont identifiés (ciblés à la programmation pluriannuelle et/ou identifiés suite aux constats de désordres. Sur ces cours d'eau, tous les propriétaires riverains sont informés des travaux envisagés et sont invité, conformément aux obligations réglementaire (article L215-14 du code de l'environnement) à poursuivre l'entretien des cours d'eau.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Consultations des entreprises en cours

Plusieurs opérations sont en cours de consultations avec des remises des offres entre le 09/05 et 01/06/23 :

- Etude de faisabilité : Etude de réduction des risques d'inondations et proposition d'aménagements du cône de déjection du Grand Nant de Villard à Villard-sur-Doron
- Elaboration d'un plan de gestion sédimentaire du Nant Pugin et du Nant Croex à Ugine
- Etude de faisabilité : Réduction des risques d'inondations du Nant Cruet à Albertville

Autres opérations en cours de préparation pour publication des consultations avant fin mai :

- Etude de faisabilité – plan d'aménagement du Glapet et Planay
- Atlas des zones inondables et définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant Arly
- Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage: constituions d'un outils de prévision et de suivi des crues sur le bassin versant Arly
- Travaux de restauration de l'ancienne décharge et du Nant des Essertets
- Travaux de restauration seuils et des berges de l'Arly à Prariand

Situation actuelle – glissement de terrain et torrent du Bersend

Une visite du site du Bersend a été organisée avant la séance du comité syndical.

Vis à vis de l'avancement :

- Réunion du COPIL (Etat /RTM, commune, Département, EDF, SMBVA) le 13/04/23
- 4 épisodes de coulées depuis le début d'année, ayant nécessité 4 interventions afin de limiter l'accumulation de matériaux en aval du dalot de la RD. Actuellement près de 10 000 m^3 de matériaux sont stockés dans la plage de dépôt.
- la plateforme de stockage temporaire du Moulin du Pont a été remise en état. La totalité des matériaux stockés suite au curage de 2022 ont été évacués.
- Il est préconisé la réalisation d'une étude géotechnique pour identifier la présence d'un verrou rocheux et/ou définir des aménagements de stabilisation du versant.

Travaux de curage de l'Argentine suite au glissement du Crêt Bron

Suite à la réactivation de l'ancien glissement de Crêt Bron à Arêches, les matériaux glissés ont obstrué le cours de l'Argentine à 2 reprises, en décembre 2022 puis fin mars 2022.
Des travaux de curage ont été engagés à 2 reprises afin de restaurer la capacité hydraulique du lit de l'Argentine. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise MARTOIA dans le cadre du marché en cours.

En parallèle, la commune de Beaufort a réalisé des travaux de chenalisation dans la langue de glissement aval afin d'orienter les écoulement vers le cours d'eau. La zone de dépôt des matériaux est actuellement saturée.

Thierry Doix précise que la commune va engager plusieurs opérations :

- Curage de la zone de dépôt
- Régalage des matériaux dans un cadre de valorisation agricole
- Projet d'acquisition foncière ;

Il est précisé que le réseau électrique ENEDIS situé en encorbellement en amont du pont de la RD va être dévoyé, compte tenu de sa vulnérabilité. Le réseau télécom longeant l'Argentine va également être dévoyé, Réduisant ainsi la vulnérabilité des enjeux.

Définition d'une stratégie de communication : questionnaire culture du risque

Retour sur le questionnaire adressé aux conseillers syndical en février 2023, afin de dresser un état des lieux des outils de communication en faveur des risques et évaluer l'opportunité de développer une culture du risque dans le cadre du PAPI sur le bassin versant Arly.

La présentation ci jointe présente les réponses aux différentes questions.

Partie 1 : état des lieux et perception des élus :

- les enjeux propriétaires du territoire : sont l'aménagement du territoire en majorité, touristique (35%) et naturels (17%)
- les aléas naturels touchant le territoire : 2 grands aléas identifiés : inondation ruissèlement (30%), gravitaire (26%) – éboulement, glissement, avalanche, sécheresse (15%), leur concomitance (14%), puis en minorité tempête (9%), incendie (5%), séisme (2%).
- le niveau d'information de la population communale face au risque d'inondation est perçue comme correcte (56%) et mauvaise (39%)
- pour communiquer sur les risques d'inondations, les communes utilisent le DICRIM et s'appuient sur plusieurs supports de communication, en majorité, le bulletin communal, site internet et développement progressif d'applications spécifiques (application illiwap, groupe WhatsApp, automates d'appels).
- ces outils sont suffisants à 44%, insuffisants à 33% et à améliorer à 22%.

Partie 2 : quelles actions pour renforcer la culture du risque ?

- Il est proposé d'aller plus loin et de créer une culture du risque à 82%. 20% des sondés estiment que cela n'est pas nécessaire.
- L'échelle la plus pertinente pour aller plus loin et construire une culture du risque est communale à 26%, intercommunal à 40% et bassin versant Arly à 33%.

- cette culture du risque concernerait les aléas suivants : inondation 32%, gravitaire 29%, sécheresse 13% et multirisque 26%.
- vis-à-vis du public à cibler, les réponses sont diverses, ainsi un large public serait à toucher : grand public 28%, élus et agents techniques 24%, particuliers ayant un intérêt 13%, nouveaux arrivants du territoire 13%, acteurs économiques 11%, scolaire à 10%,
- les leviers qui pourraient être utilisés pour développer la culture du risque pourrait être les suivants : utiliser les technologies de l'information et de la communication (ex réseaux sociaux, réalité virtuelle) 28%, s'appuyer sur des outils ludiques et / ou pédagogiques 22%, faire témoigner 19%, commémorer un évènement marquant du passé 13%, avoir recourt aux sciences participatives 7% ; changer de regard sur les risques 10%, utiliser les disciplines artistiques et culturelles 1%.

Sur la base des résultats du sondages, des pistes d'actions seront proposées au prochain bureau syndical.

Rappel des prochaines réunions

- Bureau syndical : **mardi 23 mai 2023 en mairie d'Ugine** – présentiel et visioconférence
- Comité syndical : **mardi 20 juin 2023 en mairie de Marthod** – présentiel uniquement

Il est également prévu d'organiser une signature officielle du PAPI.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h50.

L'ordre du jour étant épuisé, Umberto Dimastromatteo remercie la mairie de Beaufort pour son accueil et les élus pour leur participation.

Christian Frison Roche invite les élus à partager un moment de convivialité.

A Ugine, le 28/04/2023

Bérénice LACOMBE

Secrétaire de séance

Umberto DIMASTROMATTEO

Président du Syndicat Mixte
du Bassin Versant Arly,